VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Charlesbourg

RÈGLEMENT R.A.4V.Q. 52

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT CHARLESBOURG SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS EN MATIÈRE DE LOISIR

Avis de motion donné le 13 décembre 2005
Adopté le 31 janvier 2006
En vigueur le 11 février 2006

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais *afin d'y inclure les activités et services offerts en matière de loisir.*

RÈGLEMENT R.A.4V.Q. 52

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT CHARLESBOURG SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS EN MATIÈRE DE LOISIR

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT CHARLESBOURG SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS

1. Le *Règlement de l'arrondissement Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais,* R.R.A.4V.Q. chapitre T-1, est modifié par l'insertion, après l'article 5, de ce qui suit :

« **CHAPITRE II.1**

« TARIFICATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS EN MATIÈRE DE LOISIRS

« **5.1.** Dans ce chapitre, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« activité régulière » : une activité à exécution successive se déroulant à des périodes fixes, pendant une saison ou une année;

« activité spéciale » : une activité à exécution non successive telle que, notamment, une soirée, un spectacle, une exposition, une compétition ou un tournoi;

« adulte » : une personne âgée de 18 ans ou plus et de moins de 55 ans;

« aîné » : une personne âgée de 55 ans ou plus;

« enfant » : une personne âgée de moins de 18 ans;

« famille » : l'ensemble des personnes habitant dans un même logement;

« non-résident » : une personne qui réside à l'extérieur du territoire de la ville;

« organisme – adulte » : un organisme reconnu qui s'adresse à une clientèle d'adultes;

« organisme – aîné » : un organisme reconnu qui s'adresse à une clientèle d'aînés;

« organisme – enfant » : un organisme reconnu qui s'adresse à une clientèle d'enfants;

« organisme – personne handicapée » : un organisme reconnu qui s'adresse à une clientèle de personnes handicapées;

« organisme reconnu » : un organisme reconnu par une résolution du conseil d'arrondissement.

« **5.2.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification concernant le programme Vacances Été est imposée comme suit :

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
1º Programme Vacances Été	Sans objet	Enfant résident	120 $ ou 132 $ si inscription tardive
		Enfant non résident	180 $ ou 198 $ si inscription tardive
		Famille résidente	200 $ ou 220 $ si inscription tardive
		Famille non résidente	300 $ ou 330 $ si inscription tardive
2º Service de surveillance	Sans objet	Enfant résident	100 $ ou 110 $ si inscription tardive
		Enfant non résident	150 $ ou 165 $ si inscription tardive
		Famille résidente	180 $ ou 198 $ si inscription tardive
		Famille non résidente	270 $ ou 297 $ si inscription tardive

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'abandon.

Malgré le deuxième alinéa, lorsque l'abandon résulte d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou d'un déménagement à une distance de plus de 20 kilomètres des limites de la ville, un remboursement de 85 % du coût de l'inscription est accordé sur présentation d'une pièce justificative.

Aux fins du premier alinéa, une inscription reçue après le 31 mai constitue une inscription tardive.

« **5.3.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification concernant les activités sportives et de plein air est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Baignade dans une piscine publique intérieure	Sans objet	20 ans et moins et aîné résidents	1 $ / séance ou 1 perforation sur la carte d'accès
		20 ans et moins et aîné non résidents	2 $ / séance
		21 ans et plus résident	2 $ / séance ou 2 perforations sur la carte d'accès
		21 ans et plus non résident	4 $ / séance ou 2 perforations sur la carte d'accès
		Moniteur ou sauveteur à l'emploi de la ville et travaillant pour l'arrondissement	Gratuit
2° Patinage public	Sans objet	20 ans et moins et aîné résidents	1 $ / séance ou 1 perforation sur la carte d'accès
		20 ans et moins et aîné non résidents	2 $ / séance
		21 ans et plus résident	2 $ / séance ou 2 perforations sur la carte d'accès
		21 ans et plus non résident	4 $ / séance ou 2 perforations sur la carte d'accès
3° Carte de courtoisie pour cinq entrées	Sans objet	Participants aux cours cadres de la Croix-Rouge et la Société de sauvetage	Gratuit
4º Piscine extérieure	Sans objet	Tous	Gratuit

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
5º Carte d'accès de 24 perforations	Sans objet	Résident	20 $
		Non-résident	40 $
6º Cours d'aquaforme	1er cours 10 semaines	Aîné résident	49 $
		Aîné non résident	73,50 $
	2e cours 10 semaines	Aîné résident	39 $
		Aîné non résident	73,50 $
	12 semaines	Aîné résident	59 $

		Aîné non résident	88,50 $
	10 semaines	Adulte résident	55 $
		Adulte non résident	82,50 $
	12 semaines	Adulte résident	66 $
		Adulte non résident	99 $
7º Cours de natation	10 semaines	Enfant résident	43 $
		Enfant non résident	64,50 $
	10 semaines	Adulte résident	55 $
		Adulte non résident	82,50 $
	12 semaines	Adulte résident	66 $
		Adulte non résident	99 $
	10 semaines	Aîné et personne handicapée résidents	49 $
		Aîné et personne handicapée non résidents	73,50 $
	1er cours 12 semaines	Aîné résident	59 $
		Aîné non résident	88,50 $
	2e cours 12 semaines	Aîné résident	49 $
		Aîné non résident	88,50 $
8º Cours d'assistant-moniteur	9 semaines	Résident	125 $
		Non résident	187,50 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
9º Cours du Club Ados	10 semaines	Enfant résident	65 $
		Enfant non résident	97,50 $
10° Cours de correction de style	10 semaines	Enfant résident	65 $
		Enfant non résident	97,50 $
11º Cours – Croix de bronze	11 semaines	Enfant résident	125 $
		Enfant non résident	187,50 $
12º Cours - Étoile de bronze	10 semaines	Enfant résident	75 $
		Enfant non résident	112,50 $
13º Cours – Médaille de bronze	11 semaines	Enfant résident	120 $
		Enfant non résident	180 $
14º Cours de nage synchronisée	10 semaines	Enfant résident	65 $
		Enfant non résident	97,50$
15º Cours de sauveteur, moniteur Croix-Rouge et Société de sauvetage	10 semaines	Adulte résident	150 $
		Adulte non résident	225 $
16º Requalification moniteur en sauvetage-sauveteur national	4 heures	Adulte	45 $

17º Cours et pratique libre de planche à neige et ski alpin	Sans transport – durée de 10 semaines	3 à 6 ans résident	120 $ ou 132 $ si inscription tardive
		3 à 6 ans non résident	180 $ ou 198 $ si inscription tardive
	Avec transport – durée de 10 semaines	7 à 17 ans résident	240 $ ou 264 $ si inscription tardive
		7 à 17 ans non résident	360 $ ou 396 $ si inscription tardive

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Sans transport – durée de 10 semaines	7 à 17 ans résident	190 $ ou 209 $ si inscription tardive
		7 à 17 ans non résident	285 $ ou 313,50 $ si inscription tardive
	Avec transport – durée de 10 semaines	Adulte résident	400 $ ou 440 $ si inscription tardive
		Adulte non résident	600 $ ou 660 $ si inscription tardive
	Sans transport – durée de 10 semaines	Adulte résident	345 $ ou 380 $ si inscription tardive
		Adulte non résident	518 $ ou 570 $ si inscription tardive
	Sans transport – durée de 10 semaines	Personne handicapée âgée de 7 à 17 ans résidente	225 $ ou 248 $ si inscription tardive
		Personne handicapée âgée de 7 à 17 ans non résidente	338 $ ou 372 $ si inscription tardive
	Sans transport – durée de 10 semaines	Aîné résident	315 $ ou 347 $ si inscription tardive
		Aîné non résident	473 $ ou 520 $ si inscription tardive
18º Cours de tennis d'été	8 semaines	Enfant débutant, initié ou moyen résident	78 $ ou 86 $ si inscription tardive
	8 semaines	Enfant intermédiaire résident	93 $ ou 102 $ si inscription tardive

Lorsqu'un deuxième enfant d'une famille résidente s'inscrit à un cours prévu aux paragraphes 7º, 9º à 14º, 17º ou 18º du premier alinéa alors qu'un premier enfant de cette famille est déjà inscrit à ce cours, la tarification relative à l'inscription de l'enfant le plus jeune est réduite de 20 %.

Lorsqu'un troisième enfant ou un suivant d'une famille s'inscrit à un cours prévu aux paragraphes 7º, 9º à 14º, 17º ou 18º du premier alinéa alors que deux premiers enfants de cette famille sont déjà inscrits à ce cours, la tarification relative à l'inscription de l'enfant le plus jeune est réduite de 40 %.

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'abandon.

Malgré le quatrière alinéa, lorsque l'abandon résulte d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou d'un déménagement à une distance de plus de 20 kilomètres des limites de la ville, un remboursement de 85 % du coût de l'inscription est accordé sur présentation d'une pièce justificative.

Malgré le paragraphe 1º du premier alinéa, aucune tarification n'est imposée pour la séance hebdomadaire gratuite de baignade ou de patinage libre autorisée pour un équipement intérieur.

Aux fins du paragraphe 17° du premier alinéa, une inscription reçue après le 1er décembre constitue une inscription tardive.

Aux fins du paragraphe 18° du premier alinéa, une inscription reçue après le 31 mai constitue une inscription tardive.

« **5.4.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification pour l'utilisation, à compter du 1er avril 2006, du complexe sportif Arpidrome et de l'aréna Réjean-Lemelin est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Grandes patinoires	Lundi au vendredi de 17h00 à 23h00 Samedi et dimanche avant 23h 1er septembre au 14 avril	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	150 $ / heure
	Lundi au vendredi avant 17h00 et après 23h00 Samedi et dimanche après 23h00 1er septembre au 14 avril	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	92 $ / heure

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Tous les jours de 17h00 à 23h00 du 15 avril au 31 août	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné, organisme – personne handicapée et organisme non reconnu offrant des activités exclusivement à des enfants	134 $ / heure
	Tous les jours de 17h00 à 23h00 du 15 avril au 31 août	Organisme non reconnu offrant des	90 $ / heure

		activités exclusivement à des enfants	
	Tous les jours avant 17h00 et après 23h00 du 15 avril au 31 août	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	90 $ / heure
	25 semaines et plus Lundi au vendredi de 17h00 à 23h00 Samedi et dimanche avant 23h00	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	133 $ / heure
	25 semaines et plus Lundi au vendredi avant 17h00 et après 23h00 Samedi et dimanche après 23h00	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	87 $ / heure
	Saison régulière – service de base	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit
	Saison régulière – heures additionnelles et activités spéciales	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	75 $ / heure
	Saison régulière Lundi au vendredi de 6h00 à 8h00 Samedi et dimanche de 6h00 à 7h00	Organisme – enfant	Gratuit

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
	Saison régulière	Commission scolaire ayant conclu une entente avec la ville pour l'utilisation de l'équipement	Gratuit
		Collège d'enseignement général et professionnel	77,35 $ / heure
		Tournoi international de hockey Pee-wee	75 $ / heure
2º Petite patinoire de l'aréna Réjean-Lemelin	Lundi au vendredi de 17h00 à la fermeture Samedi et dimanche	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	87 $ / heure
	Lundi au vendredi avant 17h00	Tous sauf organisme – enfant, organisme –	52 $ / heure

		aîné et organisme – personne handicapée	
	25 semaines et plus Lundi au vendredi de 17h00 à la fermeture Samedi et dimanche	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	75 $ / heure
	25 semaines et plus Lundi au vendredi avant 17h00	Tous sauf organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	46 $ / heure
	Saison régulière	Commission scolaire ayant conclu une entente avec la ville pour l'utilisation de l'équipement	Gratuit
		Collège d'enseignement général et professionnel	45 $ / heure
	Saison régulière – service de base	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Saison régulière – heures additionnelles et activités spéciales	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	43 $ / heure
	Saison régulière Lundi au vendredi de 6h00 à 8h00 Samedi et dimanche de 6h00 à 7h00	Organisme – enfant	Gratuit
3º Piscine de l'Arpidrome – frais de surveillants sauveteurs en sus	De 8h00 à la fermeture	Tous	50 $ / heure
	Saison régulière – service de base et de l'ouverture jusqu'à 8h00	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit
	Saison régulière	Commission scolaire ayant conclu une entente avec la ville pour l'utilisation de l'équipement	Gratuit

		Collège d'enseignement général et professionnel	51,51 $ / heure
	Heures additionnelles et activités spéciales	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	29 $ / heure
	De l'ouverture jusqu'à 8h00	Organisme – adulte	29 $ / heure
4º Salle de conférence de l'Arpidrome	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Tous sauf organisme reconnu et organisme sans but lucratif non reconnu	17 $ / 3 heures
		Organisme sans but lucratif non reconnu	9 $ / 3 heures

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
5º Salle de conférence de l'aréna Réjean-Lemelin	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Tous sauf organisme reconnu et organisme sans but lucratif non reconnu	34,50 $ / 3 heures
		Organisme sans but lucratif non reconnu	17 $ / 3 heures
6º Salle de judo	Sans objet	Organisme – enfant	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	17 $ / heure
		Organisme – adulte Activités régulières	9 $ / heure
7º Salle de taekwondo	Sans objet	Tous sauf organisme reconnu et organisme sans but lucratif non reconnu	184 $ / 6 heures
		Organisme – enfant	Gratuit
		Organisme reconnu Activités spéciales	92 $ / 6 heures
		Organisme sans but lucratif non reconnu	20 $ / heure
		Collège d'enseignement général et professionnel	19,29 $ / heure
		Organisme – adulte Activités régulières	10 $ / heure
8º Surfaces cimentées	Sans objet	Tous sauf organisme reconnu	92 $ / heure 690 $ / jour

		Organisme reconnu	46 $ / heure 345 $ / jour

Les tarifs prévus au paragraphe 8° du premier alinéa ne comprennent pas les coûts reliés à l'enlèvement de la glace, au personnel de surveillance et de soutien et à la fourniture de tables, de chaises, d'estrades, ou de système de son.

« **5.5.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification pour l'utilisation des terrains de sports et des plateaux du gymnase François-Borgia est imposée comme suit :

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
1° Gymnase	Activité spéciale	Organisme à but lucratif	63 $ / heure pour un plateau 127 $ / heure pour deux plateaux
		Organisme sans but lucratif non reconnu	46 $ / heure pour un plateau 75 $ / heure pour deux plateaux
	Activité régulière	Collège d'enseignement général et professionnel	38,63 $ / heure pour un plateau 70,88 $ / heure pour deux plateaux
		Organisme – adulte	20 $ / heure pour un plateau 23 $ / heure pour deux plateaux
	Activité spéciale	Organisme – adulte	35 $ / heure pour un plateau 58 $ / heure pour deux plateaux
	Activité régulière	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit
	Activité spéciale	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	29 $ / heure pour un plateau 46 $ / heure pour deux plateaux
	Sans objet	Commission scolaire ayant conclu une entente avec la ville pour l'utilisation de l'équipement	Gratuit

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**

2º Vestiaire, sans le gymnase	Période de 3 heures pour les activités régulières	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit
	Période de 3 heures pour les activités spéciales	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	55 $ 18 $ pour chaque heure supplémentaire
	Période de 3 heures	Organisme – adulte, organisme sans but lucratif non reconnu et Collège d'enseignement général et professionnel	69 $ 20 $ pour chaque heure supplémentaire
3º Terrain de badminton – intérieur	Période d'une heure par terrain	Tous	9 $ ou 9 perforations sur la carte d'accès
	Période d'une heure par terrain pendant 13 semaines	Tous	78 $
4° Terrain de tennis intérieur	Période d'une heure par terrain	Tous	20 $ ou 20 perforations sur la carte d'accès
	Période d'une heure par terrain pendant 13 semaines	Tous	156 $
5º Terrain de sports d'équipe intérieur	Période d'une heure par terrain	Tous	31 $ ou 30 perforations sur la carte d'accès
	Période d'une heure par terrain pendant 13 semaines	Tous	234 $

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
6º Terrain de soccer extérieur de dimension senior pour 11 joueurs par équipe	Activité régulière	Collège d'enseignement général et professionnel	14,17 $ / joute
		Organisme – adulte	17,25 $ / joute
	Activité spéciale	Organisme – enfant	8,63 $ / joute
7º Terrain de soccer extérieur de dimension junior pour 7 joueurs par équipe	Activité régulière	Collège d'enseignement général et professionnel	6,45 $ / joute
		Organisme – adulte	11,50 $ / joute
	Activité spéciale	Organisme – enfant	5,75 $ / joute

8º Terrain de soccer éclairé	Sans objet	Collège d'enseignement général et professionnel	57,51 $ / joute
		Organisme – adulte	28,75 $ / joute
9º Terrain de soccer extérieur	Sans objet	Organisme – enfant	Gratuit
10° Terrain de tennis extérieur	Sans objet	Collège d'enseignement général et professionnel	6,45 $ / heure

Aux fins du premier alinéa, une joute a une durée maximale de deux heures.

« **5.6.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification pour l'utilisation des autres terrains et locaux municipaux est imposée comme suit :

1° pour le Centre culturel et communautaire :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
a) Local 18 – 19 – palet	Sans objet	Organisme – adulte	20,70 $ / 3 heures
b) Local 20 – cuisine	Sans objet	Organisme – adulte	27,60 $ / 3 heures

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
c) Local 22 – arts plastiques	Sans objet	Organisme – adulte	13,80 $ / 3 heures
d) Local 100 – réunion	Sans objet	Organisme – adulte	10,35 $ / 3 heures
e) Local 101 – réunion	Sans objet	Organisme – adulte	10,35 $ / 3 heures
f) Local 111 – danse Ouest	Sans objet	Organisme – adulte	17,25 $ / 3 heures
g) Local 112 – danse Sud	Sans objet	Organisme – adulte	17,25 $ / 3 heures
h) Tous les locaux	Activité régulière	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit
	Activité spéciale	Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	50 % du coût fixé aux sous-paragraphes *a*) à *g*)

2° pour la Salle paroissiale Pierre-Garon :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif

a) Salle de la Chorale des Chanteurs du Vieux-Moulin	Sans objet	Organisme – adulte	17,25 $ / 3 heures
		Organisme – enfant, organisme – aîné et organisme – personne handicapée	Gratuit

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
b) Salle Anne-Marie-Villeneuve-Dorion	Sans objet	Organisme – adulte	24,15 $ / 3 heures
		Organisme – enfant, organisme – adulte et organisme – personne handicapée	Gratuit
c) Tous les locaux	Activité régulière	Organisme – enfant Organisme – aîné Organisme – personne handicapée	Gratuit
	Activité spéciale	Organisme – enfant Organisme – aîné Organisme – personne handicapée	50 % du coût fixé aux sous-paragraphes a) à b)

« **5.7.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification pour les surveillants sauveteurs est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Piscine intérieure de l'Arpidrome	Sans objet	Tous	14 $ / heure par surveillant sauveteur pour un minimum de deux heures

« **5.8.** Malgré toute tarification différente en vigueur, la tarification pour la location de matériel, pour une durée maximale de quatre jours, est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Table	76,20 centimètres X 76 ,20 centimètres	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	2,30 $
		Autre	4 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
2º Table	76,20 centimètres X 2, 44 mètres	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	4 $
		Autre	6 $
3º Chaise	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	1 $
		Autre	2 $
4º Panneau d'exposition	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	4 $
		Autre	6 $
5º Module de scène	1,22 mètre carré	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	6 $
		Autre	9 $
6º Vestiaire portatif incluant les cintres	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	4 $
		Autre	6 $
7º Tente	6,10 mètres carrés	Organisme reconnu	Gratuit
8º Estrades mobiles	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
		Organisme sans but lucratif non reconnu	87 $
		Autre	120 $
9° Projecteur et ordinateur portable	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit

Les tarifs édictés au présent article incluent le tarif pour le service de transport.

« **5.9.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification pour le service de transport est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Camion avec deux employés	Sans objet	Tous	70 $ / heure

« **5.10.** Malgré une tarification différente en vigueur, la tarification concernant les services de secrétariat offerts à un organisme reconnu est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1º Saisie de données	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
2º Montage	Sans objet	Organisme reconnu	Gratuit
3º Photocopie	Sans objet	Organisme reconnu	0,07 $ / copie 0,14 $ / copie recto verso
4º Envoi par télécopieur	Sans objet	Organisme reconnu	0,12 $ / page 0,58 $ / page avec interurbain au Québec 1,24 $ / page avec interurbain hors Québec
5º Réception par télécopieur	Sans objet	Organisme reconnu	0,12 $ / page
6º Acétate	Sans objet	Organisme reconnu	0,46 $ / acétate
7º Expédition du courrier – timbre postal	Sans objet	Organisme reconnu	Coût réel du timbre

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
8º Enveloppe d'expédition du courrier	Sans objet	Organisme reconnu	0,08 $ / pour une enveloppe de 10,16 par 22,86 centimètres 0,09 $ / pour une enveloppe de 19,05 par 26,67 centimètres 0,10 $ / pour une enveloppe de 22,86 par 30,48 centimètres 0,12 $ / pour une enveloppe de 24,13 par 38,10 centimètres 0,14 $ / pour une enveloppe de 25,4 par 33,02 centimètres
9º Étiquette autocollante pour l'expédition du courrier	Sans objet	Organisme reconnu	0,04 $ / étiquette

».

CHAPITRE II

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 4 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

2. Le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement 4 sur la délégation de pouvoirs*, R.A.4V.Q. 4, est de nouveau modifié par l'insertion, après l'article 10.6, édicté par l'article 4 du Règlement R.A.4V.Q. 27, de ce qui suit :

« **CHAPITRE V.1**

« DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉTERMINER L'HORAIRE DES SÉANCES HEBDOMADAIRES GRATUITES DE BAIGNADE OU DE PATINAGE LIBRE

« **10.7.** Le conseil d'arrondissement délègue au directeur de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, le pouvoir d'autoriser et de déterminer le jour et l'heure de la séance hebdomadaire gratuite de baignade ou de patinage libre pour chaque équipement intérieur de l'arrondissement.

« **CHAPITRE V.2**

« DÉLÉGATION DU POUVOIR D'ACCORDER DES CARTES DE COURTOISIE OU DES CARTES D'ACCÈS

« **10.8.** Le conseil d'arrondissement délègue au directeur de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, le pouvoir d'accorder une carte de courtoisie de cinq perforations ou une carte d'accès à un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social et qui est reconnu par une résolution du conseil d'arrondissement. ».

CHAPITRE III

DISPOSITION FINALE

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais *afin d'y inclure les activités et services offerts en matière de loisir.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.